



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2023 à 19H00

Sous la présidence de Monsieur PAGES Patrick.

Présents : tous les membres en exercice sauf :

- Monsieur HUET Bruno ayant donné pouvoir à Monsieur PAGES Patrick
- Monsieur HARDY Nicolas, absent
- Monsieur HARDY Hervé, absent

Madame GOURIO Lorène est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent Procès-verbal.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

I) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 08 décembre 2022

Le compte-rendu de la séance du 08 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

II) Urbanisme

2.1 - Acquisition d'une parcelle

Depuis quelques années notre commune loue un espace qui abrite un fossé à redents pour gérer les eaux de ruissellement du Chemin de Pthiviers.

En vue de l'achat de cette nouvelle parcelle, l'existante a été divisée et bornée.

Une rencontre avec le propriétaire a eu lieu et le prix retenu est de 800 €. Il est donc demandé au Conseil Municipal de mandater Monsieur le Maire pour conclure cet achat auprès d'un notaire.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

III) Travaux

3.1- Rénovation énergétique des bâtiments

La commission travaux s'est réunie le 19 janvier pour étudier les futurs travaux de rénovation énergétique, de réfection de la voirie communale, de gestion du stationnement et de la vitesse.



Les propositions suivantes sont analysées en séance afin de pouvoir lancer les travaux en 2023 et 2024.

3.2- Rénovation énergétique des bâtiments communaux (1^{ère} phase)

- 1) Réfection et isolation de la toiture de la Mairie
- 2) Installation de panneaux photovoltaïques avec auto consommation
- 3) Installation de pompes à chaleur Air/Air à la Salle Polyvalente
- 4) Isolation du toit de la salle polyvalente, par l'intérieur, avec des matériaux bio sourcés
- 5) Réfection de l'éclairage de la Salle avec des leds et rénovation de l'éclairage des pièces annexes
- 6) Modification du système de chauffage de la Mairie - Logement - Ecole par une chaudière hybride pompe à chaleur/gaz
- 7) Changement des fenêtres et portes de la Salle coté RD449

3.3- Réfection de la voirie communale

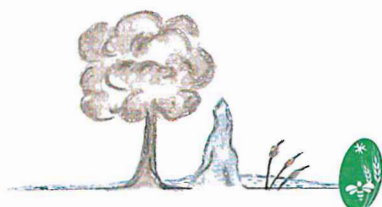
Afin de remettre à niveau la voirie communale, il est proposé d'étanchéifier les rues et d'assurer un gravillonnage.

La rue des Courtils étant plus abîmée recevra un revêtement différent et sera reprise en totalité.

Liste des rues :

- Rue des Ouches : gravillonnage bicouche
- Rue de la Vallée : gravillonnage bicouche
- Rue Georges Bercher : gravillonnage bicouche
- Rue de l'Eglise : gravillonnage bicouche
- Rue de Courcelles : gravillonnage bicouche
- Rue de la Fosse Blanche : gravillonnage bicouche
- Rue des Courtils : enrobé
- Rue de Sauxcelles : gravillonnage bicouche

Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecey



3.4- Gestion du stationnement et de la vitesse

Les problématiques de stationnement doivent trouver des solutions, afin que les engins agricoles et bus scolaires circulent librement.

Les solutions possibles sont le marquage au sol des places en privilégiant le stationnement à l'intérieur des propriétés, ce qui évite les « vols à la roulotte ». Certains marquages au sol existants, souvent non respectés feront l'objet d'un suivi rigoureux.

La vitesse de certains véhicules est à gérer afin d'éviter un incident voir un accident. Différents outils existent tels que les chicanes, ralentisseurs etc... Il est proposé de prendre en compte les différents véhicules circulant afin de ne pas gêner leur travail mais aussi de ralentir la totalité des véhicules, sachant qu'une partie du village (centre bourg) est limité à 20km/h, puisque zone de rencontre.

Il est proposé de retenir la pose de coussins-berlinois et de stop dans un premier temps. Le principe des chicanes sera étudié dans la rue des Bois et en fonction des résultats sera retenu.

Il est proposé au Conseil Municipal de mandater Monsieur le Maire pour trouver les sociétés qui devront réaliser ces travaux en assurant une parfaite concurrence entre ces dernières.

IV) Finances

4.1 - Dépenses d'investissement avant le vote du budget

Afin de pouvoir régler les premières factures d'investissement, en attendant l'adoption du budget 2023, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser, jusqu'au vote de celui-ci, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites autorisées.

Comptes	Crédits ouverts N-1	Crédits à ouvrir N
Chapitre 20	0	0
Chapitre 21	103 266,64 €	20 000,00 €
Chapitre 23	6 500,00 €	7 441,66 €
Total	109 766,64 €	27 441,66 €

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.



V) Affaires générales

5.1 - Adhésion au SMO Essonne Numérique

Le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Essonne Numérique a été créé en 2016 pour réaliser le déploiement d'un réseau de fibres optiques dans le Sud Essonne.

Maintenant que ce réseau est déployé le Syndicat a acquis de nouvelles compétences en terme d'innovations numériques et propose d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer ce Syndicat et de nommer Monsieur le Maire en tant que délégué de la Commune.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

5.2 - Régime Indemnitaires des Elus

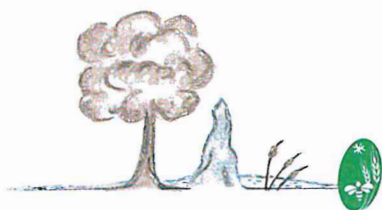
Les nouveaux barèmes indemnitaires des Elus décidés en janvier 2019 n'ont pas été volontairement mis en place dans notre commune.

Il est présenté en séance le régime pour les communes de moins de 500 habitants.

Après échanges, il est proposé au Conseil Municipal les taux suivants pour les indemnités des Elus :

- Maire : 25,5 % de l'indice brut 1027 de la fonction publique
- 1^{er} Maire-Adjoint : 35 % de l'indemnité du Maire
- 2^{ème} Maire-Adjoint : 26 % de l'indemnité du Maire
- 3^{ème} Maire-Adjoint : 18% de l'indemnité du Maire

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.



5.3 - Indemnités de l'Agent Recenseur

Le Conseil Municipal de Prunay sur Essonne décide d'attribuer à Madame DECROIX Tiffany, Agent Recenseur sur la Commune de Prunay sur Essonne du 19 janvier ou 18 février 2023, la somme de 1 250 € net.

Cette somme lui sera versée en mars 2023.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5.4 - Refacturation de l'eau

Monsieur le Maire rappelle que la Commune honore les factures d'eau correspondant au compteur principal situé au 2 rue de Courcelles.

Ensuite, les logements étant dotés de sous-compteurs individuels, la refacturation de l'eau deux fois par an (janvier et juillet) est répercutée en fonction de la consommation mesurée.

Afin de pouvoir répercuter la consommation d'eau aux locataires, il faut déterminer le prix du m³ refacturé. Il est proposé d'instituer le prix du m³ à 6,62 € (correspondant à la dernière facture pour la période de Janvier 2023 à Juillet 2023 reçue de la société SUEZ).

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

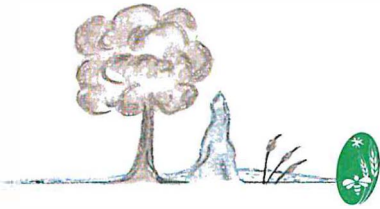
5.5 - Réglementation de l'éclairage public

Depuis quelques années l'éclairage public est géré en prenant en compte la biodiversité et les économies d'énergie. Les récentes problématiques des coûts d'énergie nous ont conduit à arrêter l'extinction plus tôt que les dernières années.

De ce fait, et afin d'avoir une harmonisation des pratiques en termes administratifs, il est proposé de délibérer sur ces points en traçant sur un document identique aux communes du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecy



VI) Questions diverses

6.1 - Demandes de subventions :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

↳ *De retenir les demandes de subventions émanant :*

- l'Amicale Prunaysienne pour la somme de 2 000 €
- l'Association la passion rouge pour la somme de 50 €
- l'Association le « Souvenir Français » pour la somme de 50 €

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

6.2 - Sécurité :

Madame HENRY Evelyne nous informe qu'une réunion de sensibilisation à la sécurité sera organisée prochainement pour nos aînés (cyber criminalité, escroqueries, démarchage, cambriolages etc...) avec l'intervention de la gendarmerie.

Après échanges, il est retenu, que nous proposerons à ceux qui le désirent de les véhiculer vers cette rencontre qui devrait avoir lieu à la fin du premier semestre ou à la rentrée de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h23.

Le Maire.
Patrick PAGES.

